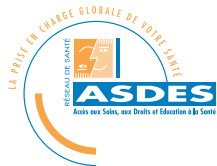


## L'éducation à la santé une mission d'ASDES

Le réseau ASDES propose aux patients, en consultation, une prise en charge globale, incluant la prévention et le soin.

Ce qui implique la participation active des patients et le développement d'actions d'éducation à la santé.

Réalisation :  
Service Communication du réseau ASDES,



### Partenaires :

Conseil Régional Île de France



Cachet du médecin ou du pharmacien

Conception/Réalisation : JCT développement - 03/09

## La marche à suivre

La vaccination est un acte médical à part entière, qui engage la responsabilité du médecin.

Quel que soit le choix de l'intervenant (médecine de ville, consultation hospitalière de maladies infectieuses, médecine du travail, centre agréé de vaccination...), la vaccination doit être prescrite par un médecin.

Comme pour tout geste médical, le patient doit, dès lors, donner son consentement, après avoir reçu du médecin l'information nécessaire, y compris sur l'éventualité d'effets secondaires indésirables.



## Agir en liaison avec son médecin traitant

Le médecin traitant vous conseille sur les vaccinations qui vous concernent. Il peut répondre à vos interrogations sur les contre-indications, les effets indésirables ...



### A chacun son carnet de vaccination

Le carnet de vaccination individuel est le moyen de savoir à chaque instant, où vous en êtes de votre suivi. Pensez à le tenir à jour. A défaut, demandez-en un à votre médecin.

# Vaccination



## La prévention efficace





# De l'obligation à la recommandation



## La Vaccination

*La vaccination constitue, un moyen de prévention efficace indispensable pour soi et pour les autres.*

*Le vaccin aide le corps à mieux se défendre en cas d'infection. Il permet la fabrication d'anticorps.*

*Les vaccinations ne concernent pas que les enfants. Un certain nombre de vaccinations doivent être réalisées aussi à l'âge adulte.*

*La vaccination a permis de contrôler le développement de certaines grandes épidémies. Aujourd'hui encore, les vaccins nous protègent contre des maladies graves (potentiellement mortelles).*

**pour tous les âges, tout au long de la vie**

Certaines vaccinations sont essentielles dans une démarche de santé publique, ou pour l'exercice d'une profession, et sont imposées par la loi.

D'autres sont simplement recommandées, (en raison, non pas de la gravité de la maladie concernée, mais des caractéristiques du vaccin).

## Un vaccin obligatoire, le DTP

avec rappel tous les 10 ans

C'est un triple vaccin qui protège, à la fois, contre la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite.

Un rappel doit être effectué tous les 10 ans, quels que soient l'âge et les conditions de vie.

Le suivi des rappels est particulièrement important contre le tétanos, en cas de blessure, même légère.

## Les vaccins des voyageurs

Dans certains pays, certains vaccins peuvent être obligatoires ou fortement conseillés (fièvre jaune, hépatite A, fièvre typhoïde...).

**Attention aux délais à respecter :** consulter son médecin dès le début du projet de voyage : il indiquera la procédure à suivre, ainsi que toutes les précautions sanitaires à observer dans des zones à risques .

## Les vaccins spécifiques

**Fortement recommandés, même s'ils ne sont pas obligatoires**



### BCG

*pour la prévention de la tuberculose pulmonaire*

Un test (IDR – intra-dermo-réaction) permet de vérifier si le vaccin a été effectué. La vaccination, à l'âge adulte est obligatoire pour certaines professions.

### Coqueluche

*pour les adultes en contact avec des jeunes enfants*

Un rappel du vaccin déjà effectué dans la prime enfance peut être couplé avec celui du DTP, sans injection supplémentaire.

### Anti-rubéole (1 injection)

*pour les femmes non immunisées*  
Une prise de sang suffit pour vérifier votre statut. Si besoin, le vaccin est proposé avant une grossesse, afin d'éviter des complications gravissimes pour le fœtus.

### Hépatite B (3 injections)

*Une protection contre cette pathologie du foie , provoquée par un virus, transmis par voie sexuelle ou sanguine, et susceptible de favoriser le développement d'une cirrhose ou d'un cancer du foie.*

### Anti-HPV (3 injections)

*pour la prévention du cancer du col de l'utérus*

Conseillé pour les jeunes femmes de 14 à 23 ans, qui n'ont pas encore eu de rapports sexuels, ou qui en ont depuis moins d'un an.

### Anti-grippal

*un vaccin annuel contre la grippe*  
Attention, le vaccin évolue chaque année, en fonction du virus détecté, et n'est donc valable qu'un an.

